ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par M. Piron

ARTICLE 10

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« d) À la fin du 15°, les mots : « qu'ils fixent » sont remplacés par les mots : « qu'il fixe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.